



Nos réf. : SP/MH/HA2

## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DECISIONS DU MAIRE

### 2022.63 – Assurances - Encaissement remboursement SMACL - Sinistre choc automobile Avenue Leclerc - Remboursement de la franchise après recours

Le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre,

Après avoir pris connaissance du virement bancaire de la SMACL, en date du 15 juin 2022, d'une valeur de 500 €, correspondant au remboursement de la franchise relative au sinistre dû à un choc de véhicule avenue Leclerc,

### DECIDE

**Article 1** : Le règlement de la SMACL du 15 juin 2022, d'une valeur de 500 € et correspondant au remboursement relatif au sinistre précité sera encaissé.

**Article 2** : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 13 juillet 2022

Le Maire,  
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 29 juillet 2022  
Publié sur le site internet le 1<sup>er</sup> août 2022